



7, rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

# Tremblay-les-Villages

☐ 02.37.65.28.18.  
☐ 02.37.65.30.66.

[mairie.tremblay.les.villages@orange.fr](mailto:mairie.tremblay.les.villages@orange.fr)

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 juin 2014 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay-les-Villages.

**Étaient présents :** Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Ariel ALLARD, Yves LAOUENNAN, Grégory MAIN, Thibault PELLETIER, Frédéric SEVIN, Catherine BAZIN, Nathalie DAVIAU, Françoise LEREAU, Jean-Claude MORIN, Marc RAVANEL, Agnès SESCHEBOEUF.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Annabel DOS REIS  
Marie-France CABARET a donné pouvoir à Françoise LEREAU  
Mylène MILON a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER  
Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à Catherine BAZIN

**Secrétaire de séance :** Arnaud LEHERICHER

-----

### **ORDRE DU JOUR** **du 11 juin 2014 à 20 heures 00**

Compte-rendu de délégations données au Maire et aux Adjointes  
Compte rendu des Maires-délégués

### **Finances :**

Information sur la saisine par le Préfet de la chambre régionale des comptes  
Transfert et clôture : budget Assainissement vers Agglomération du Pays de Dreux  
Point sur la trésorerie  
Règlement de l'eau  
Enveloppe départ en retraite  
Retard paiement factures d'eau, procédure à mettre en place.  
Autorisation pour solliciter les contrats d'agglomération  
Subventions aux associations  
Convention de mise à disposition des services de la commune de Tremblay-les-Villages vers le SIZA.

### **Juridiques :**

Télétransmission actes au contrôle de légalité

### **Manifestations :**

Manifestation du 14 juillet 2014  
Forum des associations le 5/09/2014  
Journée du patrimoine le 20 septembre 2014.



# Tremblay-les-Villages

Concours des maisons fleuries  
Stage multi-sports

## **Urbanisme :**

Projet Euréliales (cg28)  
Information PLU

## **Voirie :**

Mission voirie ATD (marché consultation)  
Changement modifications des travaux à réaliser en 2014 suite à la demande faite pour FDAIC 2014  
Demande subvention canalisation pont RN154

## **Divers :**

Modification des statuts du Sivom Tremblay-Sérazereux  
Commission des impôts : élections de représentants supplémentaires (titulaires et suppléants)  
Horaires 2014/2015 applicable suite à la réforme des rythmes scolaires.  
Convention de disponibilité formation et opérationnelle avec le SDIS  
Convention de mise à disposition du bâtiment au 31 rue Docteur Taugourdeau pour permanences d'actions sociales.

## **- Informations et Questions diverses**

Nombre de personnes présentes : 15

Nombre de personnes excusées ayant données pouvoir : 4

Le Quorum est atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Il est demandé qui souhaite être secrétaire de séance ?

Monsieur Arnaud LEHERICHER se propose et l'assemblée accepte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/04/2014 ?  
Pas d'observation : le Procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **Comptes rendus des délégations :**

### **Compte-rendu de délégations données au Maire :**

**Avenant de la convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune au SIVOM Tremblay-Sérazereux** pour assurer le transport scolaire des enfants en remplacement d'un agent devant passer sa FIMO, obligatoire pour conduire un car scolaire.

**Une réunion avec le SIPEP** et les maires délégués a eu lieu le 22 mai 2014 :

Il est convenu que le relevé mensuel effectué par la Lyonnaise des Eaux pour le compte du SIPEP sera fait avec un agent de la commune. Le tableau des relevés est fourni par la commune et sera signé à chaque fois par les deux parties.

Le prochain relevé est le mardi 17 juin à 13h30, il sera effectué en présence de l'agent et de tous les maires délégués pour comprendre le fonctionnement sur le terrain, repérer tous les compteurs et leurs numéros.

Il est convenu de procéder à un avoir pour des écarts observés sur le compteur de Puiseux et sur les



# Tremblay-les-Villages

compteurs ZA 1 et ZA 2.

Pour un comptage plus précis de la consommation de Puiseux, il est prévu le remplacement du compteur prochainement.

La commune a mandaté au mois de mai 2014, la somme due au 30 juin 2013 de 141 840 € au SIPEP. Une convention sera signée entre la commune et le SIPEP. Il reste à régler le solde jusqu'au 30/12/2013 et les deux premiers trimestres 2014 prévu dans notre trésorerie pour le règlement en juillet et août 2014.

Il a été demandé la signature d'une convention entre le SIPEP et la commune pour poser les règles clairement. Un de nos délégués participera à son élaboration.

**Étude Hydratec** en cours (groupement de commande fait avec Dreux Agglo) réunion prévue le 24 juin à la mairie de Tremblay-les-Villages avec les Maires délégués et l'adjoint aux travaux pour le compte rendu de la phase 1 et 2 de l'étude.

Le conseil municipal pensait que seule la première phase avait été demandée, il se trouve que la totalité des phases a été demandée, il reste donc à inscrire au budget 22.302€ HT concernant l'étude des réseaux. Cette somme n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2014.

Ref. DPGF	Prestations suivant CCTP	HYDRATEC + Compagnie... TOTAL HT	Avancement Cumulé %	HYDRATEC + COMPAGNIE ... montant ht cumulé
01	Réunion de démarrage global (Part pour Tremblay les Villages = Coût total/15)	95.48 €	100.00%	95.48 €
TF1	TRANCHE FERME 1 Etat des lieux et analyse de la consommation	17 468.10 €	100.00%	17 468.10 €
TV 01.01	Recueil des données	656.92 €	100.00%	656.92 €
TV 01.02	Visite et examen des ouvrages	642.64 €	100.00%	642.64 €
TV 01.03	Numérisation et mise à jour des plans	9 011.39 €	100.00%	9 011.39 €
TV 01.04	Analyse des données de consommations	2 230.00 €	100.00%	2 230.00 €
TV 01.05	Mesures ponctuelles (option)	987.68 €	100.00%	987.68 €
TV 01.06	Calculs des ratios caractéristiques	660.00 €	100.00%	660.00 €
TV 01.07	Validation de la sectorisation	1 167.55 €	100.00%	1 167.55 €
TV 01.08	Rapport de présentation	1 410.00 €	100.00%	1 410.00 €
TV 01.09	Réunion de présentation	701.92 €	100.00%	701.92 €
TC2	TRANCHE CONDITIONNELLE 2 Sectorisation et recherches de fuites	7 608.36 €	62.28%	4 738.36 €
TV 02.01	Campagne de mesures	1 924.77 €	100.00%	1 924.77 €
TV 02.02	Pré-localisation par sectorisation	614.89 €	100.00%	614.89 €
TV 02.03	Modélisation hydraulique (option)	2 870.00 €	0.00%	0.00 €
TV 02.04	Campagne de recherche de fuites	2 198.70 €	100.00%	2 198.70 €
TC3	TRANCHE CONDITIONNELLE 3 Programme d'actions	5 403.96 €	0.00%	0.00 €
TV 03.01	Etablissement du programme pluriannuel	2 230.00 €	0.00%	0.00 €
TV 03.02	Rapport de présentation (y compris résultats tranche 2 si affermie)	2 230.00 €	0.00%	0.00 €
TV 03.03	Réunion de présentation	943.96 €	0.00%	0.00 €
04	Réunion supplémentaire	455.00 €	0.00%	0.00 €
<b>Sous-total - Ville de Tremblay les Villages</b>		<b>30 575.90 €</b>	<b>72.94%</b>	<b>22 301.94 €</b>

**ERDF est venu nous informer que suite à la loi SRU**, cela avait des impacts pour les communes en matières de raccordements électriques : les collectivités qui ont en charge l'urbanisme sont redevables d'une contribution pour l'extension du réseau électrique nécessaire au raccordement d'une construction soumise à autorisation d'urbanisme quand l'extension est supérieur à 36 m. Si le raccordement est inférieur à 36 m il est à la charge du demandeur. Quand un certificat d'urbanisme nous est déposé, il nous faut maintenant consulter ERDF pour l'instruction du dossier (si existence de réseaux et si puissance suffisante).

**Réunion Gendarmes et Maires-délégués** a eu lieu le 02/06 à 9h00 en Mairie afin de faire un point sur la sécurité de nos villages.

**Une réunion publique "voisins vigilants"** se tiendra le 18/06/14 à 18h00 à la salle des fêtes de Tremblay.



# **Tremblay-les-Villages**

**Une rencontre a eu lieu avec le Commandant Beaulieu**, Monsieur Gouron du Conseil Général 28 pour le lancement de l'opération de construction du centre de secours.

Il était convenu que la commune prenait en charge les voies et réseaux. Le réseau Gaz n'a pas été apporté jusqu'au centre. Au vue de nos difficultés à ce jour, le conseil général prendra à sa charge le raccordement gaz. Il restera le compteur d'eau à la charge de la commune.

La pose de la première pierre aura lieu le jeudi 3 juillet à 11h.

Les travaux débuteront courant septembre 2014 pour se terminer théoriquement en juin 2015.

**Audit** : 10 consultations ont été envoyées, seulement 4 ont répondu et 1 répond à tous les points demandés.

Donc, le cabinet Calia conseil a été retenu par la commune et par le Sivom Tremblay Sérazereux, nous avons demandé une réduction du tarif. Nous avons eu 5% de remise : concernant la commune nous sommes passés de 9.300€ HT à 8.835€ HT, la mission a commencé le 28 mai.

**Procédures judiciaires** : Madame le Maire informe que toutes les procédures judiciaires ont été levées à ce jour à l'exception d'une seule d'entre elle (urbanisme).

**SIZA** : Madame le Maire informe qu'elle a été élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente du SIZA.

Madame le Maire a proposé au SIZA de régler notre dette de façon échelonnée jusqu'au 1er janvier 2016 les sommes de 1.545,48€ pour l'année 2011, 90 968.01€ pour l'année 2012 et 99.815€ pour l'année 2013. L'année 2014 restera à calculer ultérieurement.

**Véolia** : Il a été demandé à l'entreprise Véolia un nouveau devis à jour pour la commande de 8 poteaux incendie. Celui en notre possession est de 11.512,97€ TTC. L'entreprise doit nous contacter pour un rendez-vous afin de se rendre sur place et refaire un devis conforme à nos attentes car tous les travaux n'ont pas été chiffrés. A ce jour nous n'avons pas de nouvelles de l'entreprise pour un rendez-vous.

Il est entendu sous réserve de l'accord de la CRC.

**AGGLO du Pays de Dreux** : PLUI du Thymerais a été abandonné et chacune des communes reprend cette compétence. Chaque commune reprend son PLU communal.

La Loi Grenelle 1 du 3 Août 2009 puis la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 ont renforcé la dimension environnementale et territoriale des documents d'urbanisme. Le PLU dont le rôle est renforcé, constitue le support pour l'émergence d'un véritable projet de territoire, avoir un outil pour mieux maîtriser son urbanisme, choisir un projet d'avenir pour la commune.

Un rendez-vous avec les maires délégués a eu lieu à la DDT en présence du service urbanisme de l'agglomération du pays de Dreux pour engager notre PLU communal.

Une réunion d'information sera organisée le 3 juillet pour tout le conseil municipal, sur le lancement de notre PLU communal avec la DDT et l'Agglomération de Dreux.

Le périmètre du SCOT a été délibéré le 6/01/2014

Mise en place du SCOT/PLH Grenéalisé, schéma de cohérence territoriale et le programme local de l'habitat.

Études et analyses permettant d'assurer la connaissance fine du territoire et de son évolution prévisible, identifié les enjeux du territoire. Préciser les objectifs d'espaces verts, de densité minimale, de production, de capacité d'accueil touristique, d'aménagement commercial, d'aires de stationnement etc...

Création du futur contrat régional d'agglomération : dotation de crédits pour l'habitat, la performance énergétique, éco tourisme, services à la population, développement de la culture etc...

Les projets que nous avons, doivent être identifiés pour les 6 ans à venir et transmis au conseil de développement en juillet.



# Tremblay-les-Villages

## Compte rendu des Adjoint :

### Monsieur Jean Luc SORAND – 1<sup>er</sup> Adjoint :

**Plateaux sportif :** celui-ci a été réceptionné le 06/06/14 avec quelques petites réserves mineures.

Il est donc disponible, il reste à mettre sous tension le bâtiment, le téléphone à poser, et il reste à mettre en place un règlement pour son utilisation par l'école, les associations et pour toutes personnes souhaitant l'utiliser.

Monsieur Lehéricher se charge de l'élaboration de ce règlement d'utilisation.

Monsieur Morin : Y-a-t-il une obligation de poser un défibrillateur ?

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation et qu'un défibrillateur se trouve déjà juste en face au club house de foot-ball.

Monsieur Sorand informe que des jeunes laissent régulièrement des débris aux alentours du plateau et que ceux-ci ont été retirés.

**Réaménagement de terrain de sport :** Monsieur Sorand informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise Sportingsol concernant le réaménagement de l'ancien terrain de tennis situé à coté du plateau sportif.

Le devis s'élevant à 11 910 €, nos agents techniques feront le nécessaire pour remettre en état le terrain de tennis à moindre coût. Nous ferons appel par la suite à un bureau de contrôle pour vérifier les installations. Monsieur Sorand précise qu'il n'est pas nécessaire de faire plus de travaux que nécessaire car tout est dégradé au fur et à mesure.

Monsieur Lehéricher demande le prix d'un part-ballon pour éviter que les ballons n'aillent dans la cour de l'école.

Monsieur Sorand : 3.450€ HT

Madame Minard informe que l'on attendra un peu avant d'effectuer cette dépense.

**Terrain de foot d'entraînement :** celui-ci est quasiment terminé et sera tondu et roulé à compter du 13/06. Un part-ballon vers les habitations paraît là nécessaire, il a été demandé au club de foot-ball de poser les poteaux et le filet sur la base du volontariat.

Concernant l'éclairage de ce terrain, demandé par le club de foot-ball, il y en aurait pour environ 6000€.

Il est possible de poser cet éclairage sur les poteaux actuels sans allumer le reste, cette dépense est déjà inscrite au budget.

**Églises :** le tour de nos églises a été fait avec un couvreur pour la mise hors eau de celles-ci, car effectivement sur certaine il y a de réels dégâts. Lors de fortes pluies, celles-ci se retrouvent avec de l'eau dans le bâtiment. Nous sommes dans l'attente du devis.

**Écoles :** l'inspection des toitures a été faite pour les fuites qui se situent au niveau des nouvelles classes.

Les projets de travaux durant les vacances scolaires, toujours sous réserve de la Chambre Régionale des Comptes, sont de refaire les faux-plafonds, les peintures de la maternelle qui sont en mauvais états.

**Fleurs :** Le fleurissement de nos communes a été effectué par nos agents communaux. Il a été demandé 3 devis concernant le tarif des plantes. Ces plantes viennent de Touraine.

Monsieur Allard : Pourquoi les fleurs ont été commandées en Touraine ?

Monsieur Sorand : sur les 3 devis demandés, il a été retenu le moins cher, il se trouve que c'est le fleuriste de Touraine, et qu'il remplissait les conditions.

**Mare de Vilette les Bois :** Le curage sera fait par nos agents communaux.



# **Tremblay-les-Villages**

**SDE 28** : Élection du Président Xavier Nicolas.

## **Commission Eau / Assainissement / Gens du voyage de l'Agglomération du Pays de Dreux :**

Le SPANC est un service public qui a en charge l'assainissement non collectif : lors de la réunion de la commission, il y a eu débat sur le coût, l'obligation de contrôle tous les 3 ans ou plus, en cas de vente de l'habitation... beaucoup de discussions autour de ces différents sujets.

## **Madame Annabel DOS REIS – 2<sup>ème</sup> Adjointe :**

**CAF** : Madame Gaillard mène des actions à l'école de Maillebois avec les parents et les enfants, il serait intéressant de faire la même chose à l'école de Tremblay.

**ERDF** : Une rencontre a eu lieu avec ERDF à propos de la commission des impayés.

Suite à la loi BROT, qui suspend toutes coupures électriques durant la période d'octobre à mars, malgré les impayés. En avril/mai, un grand nombre de demande d'aide arrive, car la trêve hivernale est terminée. Malgré tout, les dettes ont continué à augmenter au cours de l'hiver. Il faudrait voir en amont, d'abord s'il n'est pas possible de faire une action qui empêcherait ou limiterait une dette plus importante au niveau des foyers.

Il est aussi envisagé de proposer avec le CCAS une information sur les gestes responsables pour faire des économies d'énergie.

**Logement sociaux** : 1 logement de Type 2 vient de se libérer, nous sommes dans l'attente de la décision de la commission d'attribution logement.

Un logement de type 5 vient de se libérer également et nous avons fait des propositions pour des familles de Tremblay.

**Social** : rencontre avec les partenaires sociaux le 02/06 à 14h00 en Mairie. Tous les partenaires étaient présents. Il est convenu d'une rencontre annuelle.

Un forum pour nos aînés sera organisé à l'automne pour les informer sur les services auxquels ils peuvent prétendre.

**Une mesure d'urgence a été octroyée à un foyer par le budget CCAS** et un remboursement est prévu lorsque le fonds de solidarité énergie du Conseil Général aura statué sur la situation de ce foyer.

## **Monsieur Arnaud LEHERICHER – 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

Une réunion a eu lieu le 27/05 avec toutes les associations pour faire connaissance tout d'abord, et renouer les liens et les règles de bon fonctionnement.

Il y a un projet de constitution d'un comité des fêtes qui serait dirigé par les élus et représentants des associations. C'est actuellement à l'étude.

## **Compte rendu des Maires-délégués et autres délégations :**

### **Comité de Citoyens de Tremblay-les-Villages - Monsieur LEHERICHER :**

Il a été vu les différents travaux qu'il y aurait à faire sur Tremblay : la place de l'Église pas pratique d'accès, éclairage public, mais tout est une question de finances.

Question sur le devenir et les travaux du presbytère. Une réflexion quant au fait qu'il se dégrade.

La fête des voisins était prévu le 23/05, les conditions météorologique ne permettait pas de la maintenir. Donc, il a été décidé de reporter la fête des voisins mais nous n'avons pas arrêté de date à ce jour. Peut être fin aout, avant la rentrée.



# **Tremblay-les-Villages**

## **Comité communication - Madame DAVIAU :**

le 2e bulletin est en cours.

Il est prévu de rajeunir le flyer du 14/07.

On souhaiterait faire 1 guide des associations.

La page Facebook de la commune est tenue par Monsieur Sébastien Ruffray, celle-ci fonctionne très bien à ce jour.

## **Commission Tourisme de l'Agglomération du Pays de Dreux– Madame DAVIAU :**

Calendrier de la nuit de l'astronomie, la commune de Tremblay a été retenue pour le 5 Aout 2014

## **Commission consultative du village de Saint Chéron des Champs – Monsieur LAOUENNAN :**

Il a été évoqué l'organisation du 14 juillet ainsi que les problèmes des routes inondées à voir avec la DDT.

## **Sécurité Routière – Monsieur RAVANEL :**

Monsieur Marc RAVANEL informe d'une réunion qui s'est tenue avec la gendarmerie pour l'aménagement de sécurité routière rue saint Jacques.

Il est prévu de faire un point sur tout le territoire des points dangereux, en présence des maires délégués.

## **SIPEP – Monsieur SEVIN :**

Lors de la réunion Monsieur Crabé a invité Monsieur Provendier de la Lyonnaise des Eaux.

Il a été évoqué la dette de la commune de Tremblay envers le SIPEP.

L'Agence Eau Seine Normandie a sollicité le SIPEP pour un questionnaire très complet des réseaux. Le SIPEP a répercuté celui-ci auprès de toutes les communes pour y répondre.

Le SIPEP a voté une augmentation du tarif de l'eau, car sans augmentation du prix de vente, il est impossible de faire des investissements.

Il faut prévoir, la facturation des consommations communales afin de ne pas les englober dans les fuites.

## **Commission consultative du village de Chêne Chenu – Monsieur ALLARD :**

Celui-ci a eu lieu le 15/05.

Il a été question de l'organisation du 14 juillet.

De la ré-ouverture de l'église de Chêne-chenu.

Il a été décidé de baptiser la placette de chêne-chenu « placette Marchwisky » en l'honneur du legs fait à la commune.

Organisation du Noël 2014.

Le problème des chiens qui divagent dans le village.

Problème des haies privées qui débordent sur le domaine public.

Madame le Maire, précise que concernant les haies des propriétés privées qui dépassent sur le domaine public, il faut que les Maires-délégués se déplacent chez les habitants afin de trouver un terrain d'entente, et qu'un courrier de la commune suivra si celles-ci ne sont pas taillées.

## **Commission consultative du village d'Écublé Bilheux – Monsieur PELLETIER :**

La fête des voisins a eu lieu le 30/05, et par chance la météo était bonne. Celle-ci s'est très bien déroulée.

Le conseil de village a eu lieu le 31/05, il a été fait le point sur les lotissements en cours ou en cours d'instruction.

Un bilan a été fait sur les plaques de rues manquantes ou abîmées qui seraient à remplacer lorsque les finances de la commune le permettront.

Le terrain de tennis d'Écublé est occupé de temps en temps et il serait intéressant de voir avec le tennis club de Tremblay, si ceux-ci ne pourraient pas faire un rassemblement des 2 associations.

Un tour du village a été fait pour relever les points dangereux sur la voie publique et aussi sur les aménagements de sécurité routière qui pourraient être envisagés.



# **Tremblay-les-Villages**

Les travaux d'assainissement se déroulent tranquillement, il n'y a pas de soucis majeurs.

La rue principale (axe Châteauneuf – Bilheux) devrait être terminée dans 10 jours.

Concernant le raccordement au niveau de la Mairie d'Écublé, ce dernier pose souci car un seul raccordement a été prévu pour la Mairie, alors qu'à ce niveau il y a la Mairie et un logement. Il y a donc négociation pour faire un deuxième raccordement.

Les travaux devraient être terminés pour le 14 juillet et réception en septembre 2014.

Madame le Maire informe que les travaux concernant le logement et la mairie d'Écublé sont d'un montant de 495.000,00€. Il y a eu déjà 27.000€ de payé à l'architecte pour l'étude.

Par ailleurs, le Marché voirie a été engagé pour 288.000€ H.T. donc la commune est tenue de payer des pénalités si elle annule le marché.

Madame Le Maire précise que le cabinet d'audit a tout emmené pour faire une analyse juridique.

Marché préau / patio a été notifié à l'architecte.

Concernant les travaux de la Mairie de Tremblay : devis signé pour l'étude de faisabilité.

## **Commission consultative du village de Gironville et Neuville – Monsieur MAIN :**

Le conseil de village a eu lieu le 05/05.

Il a été évoqué également des aménagements de sécurité routière sur les axes dangereux.

Les photos des travaux ont été effectuées afin de pouvoir demander les subventions au conseil général.

Problème de chiens errants et méchants. A priori résolu désormais.

Problème avec des enfants qui détruisent les arrêts de car.

Problème d'arbres de la place du bassin qui débordent également sur la voie publique.

Monsieur Claude BESNARD a proposé de recevoir à l'avenir, pour la fête des voisins, les gens dans sa propriété privée.

## **Commission transport de l'Agglomération du Pays de Dreux – Monsieur MAIN :**

Beaucoup d'interactivité, il va être fourni des fiches de contact pour tous soucis rencontrés.

Le service de transport à la demande est valable aussi sur tout le territoire de la commune de Tremblay-les-Villages.

## **Finances :**

**Chambre Régionales des Comptes :** Le Préfet a saisi la CRC afin qu'elle formule des propositions en vue de rétablir l'équilibre des budgets 2014. Cette saisine suspend l'exécution du budget jusqu'au terme de la procédure.

Nous avons consommé plus de la moitié des crédits alloués en investissement car nous avons sous évalué l'ensemble des dépenses rattachées à l'exercice 2013. Monsieur Yves LAOUENNAN va vous présenter un état des dépenses réalisées et une situation de trésorerie arrêté au 11 juin.

## **Point sur les finances par Monsieur Yves LAOUENNAN - représentant du comité Finances :**

Un tableau de trésorerie a été fait du mois de juillet à décembre 2014.

En juin la trésorerie est correcte à partir de juillet on ne peut plus rien payer.

La situation est très préoccupante, il sera probable que la commune doive souscrire un emprunt, au risque de ne pouvoir couvrir même les charges courantes, salaires, remboursement d'emprunt, factures d'électricité, de gaz, de combustibles ...

Madame le Maire précise que l'équipe municipale est là pour redresser une situation et que cela nous oblige à faire des efforts et nous permettra d'assainir la situation.

Madame le Maire informe que la CRC sera en mairie le 16 juin pour travailler sur les 2 structures Commune de Tremblay-les-Villages et SIVOM Tremblay-Sérazereux et aussi pour interroger les agents communaux.



# **Tremblay-les-Villages**

## **Transfert et clôture du budget assainissement vers l'Agglomération du Pays de Dreux**

### **Approbation du Compte de Gestion Budget annexe d'assainissement:**

#### **Délibération 2014.06.01 :**

Vote du Compte de Gestion Assainissement :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses de Fonctionnement : **180.563,89€**

Recettes de Fonctionnement : **289.504,67€**

**Résultat de la section de fonctionnement : + 108.940,78€**

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses Investissement : **104.903,04€**

Recettes Investissement : **285.903,90€**

**Solde d'exécution de la section d'investissement : + 181.000,86€**

**Après présentation de celui-ci, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe assainissement.**

### **Approbation du Compte administratif Budget annexe de l'assainissement :**

#### **Délibération 2014.06.02 :**

Pour le vote du Compte administratif Madame le Maire sort et Monsieur SORAND, 1er adjoint, prend la présidence.

Vote du Compte Administratif Assainissement :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses de Fonctionnement : **180.563,89€**

Recettes de Fonctionnement : **289.504,67€**

**Résultat de la section de fonctionnement : + 108.940,78€**

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses Investissement : **104.903,04€**

Recettes Investissement : **285.903,90€**

**Solde d'exécution de la section d'investissement : + 181.000,86€**

**Après présentation de celui-ci, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe assainissement qui est à l'identique du compte de gestion du receveur.**

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.



# Tremblay-les-Villages

**État des restes à réaliser :**  
**Délibération 2014.06.03**  
**Reste à réaliser :**

**En dépense :**

Travaux Assainissement Écublé : 392.802,00€ TTC  
Maîtrise d'œuvre : 13.874,70€ TTC  
**soit un total de : 406.676,70€**

**En recette :**

AESN : Subvention : 98.201,00€  
Avance : 65.467,00€  
**soit un total de : 163.668,00€**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les restes à réaliser du budget annexe assainissement.**

**Transfert du Budget Assainissement à l'Agglomération du Pays de Dreux :**

**Délibération 2014.06.04 :**

Transfert Budget assainissement

Par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2013, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

A compter de cette même date, la compétence « assainissement des eaux usées » est transférée, des communes membres qui l'exerçaient à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Par conséquent, le budget annexe « assainissement » de la commune n'a plus lieu d'exister.

Le compte administratif 2013 de ce budget annexe que le conseil vient d'adopter fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses de Fonctionnement : 180.563,89€  
Recettes de Fonctionnement : 289.504,67€  
**Résultat de la section de fonctionnement : + 108.940,78€**

**Section d'Investissement :**

Dépenses Investissement : 104.903,04€  
Recettes Investissement : 285.903,90€

**Solde d'exécution de la section d'investissement : + 181.000,86€**

Par ailleurs, les sommes suivantes ont été inscrites en **restes à réaliser** au titre de l'exercice 2013 :

**En dépenses :**

Travaux Assainissement Écublé : 392.802,00€ TTC  
Maîtrise d'œuvre : 13.874,70€ TTC



# Tremblay-les-Villages

soit un total de : 406.676,70€

**En recettes :**

AESN : Subvention : 98.201,00€

Avance : 65.467,00€

soit un total de : 163.668,00€

Ces restes à réaliser de 2013 sont transférés directement au budget annexe « assainissement » de la communauté d'agglomération du pays de Dreux.

En ce qui concerne les résultats budgétaires, il est proposé au Conseil de les transférer en totalité à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour lui permettre de financer les charges du service transféré. Ce transfert doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune et de la communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 3 avril 2013 portant, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014, création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, et approuvant ses statuts,

Vu la délibération du 11 juin 2014 approuvant le compte de gestion 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune,

Vu la délibération du 11 juin 2014 approuvant le compte administratif 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune,

Vu les résultats budgétaires 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune,

Vu l'état des restes à réaliser 2013,

Considérant qu'en raison du transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le budget annexe « assainissement » de la commune n'a plus lieu d'être,

Considérant que ce transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ce service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, et notamment les emprunts mais aussi les subventions transférables ayant financé ces biens,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** la clôture du budget annexe « assainissement » au 31 décembre 2013 par intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public,

**DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,

**Sous réserve** du reversement de la participation au budget principal des frais engagés pour le personnel et les frais annexes liés à ce budget non versé en 2012 et/ou 2013

**Sous réserve** que les sommes non perçues sur les années antérieures soient reversées à la commune ou qu'il en soit tenu compte dans les transferts de charges.

**DIT** que les emprunts et subventions transférables ayant financé les biens utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert ainsi que les restes à réaliser 2013 sont transférés au budget annexe « assainissement » de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

**DECIDE** de transférer en totalité à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux les résultats de clôture du budget annexe « assainissement » réintégré au budget principal de la commune tels qu'ils ressortent du compte administratif 2013, soit

Résultat de fonctionnement : + 108.940,78€

Solde d'exécution de la section d'investissement : + 181.000,86€



# **Tremblay-les-Villages**

**DIT** que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 du budget principal pour un montant de + 108.940,78€

**DIT** que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 1068 du budget principal pour un montant de + 181.000,86€

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de ces résultats seront inscrits au budget primitif 2014 de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder aux opérations de clôture de ce budget (intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal) et aux opérations nécessaires au transfert des résultats budgétaires,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition des biens et tout autre document relatif au transfert de compétence.

## **Règlement du service de l'eau**

### **Délibération 2014.06.05 :**

#### **Objet du règlement**

Le présent règlement a été élaboré en comité des travaux et approuvé par l'ensemble de ses membres.

Ce règlement a été communiqué par avance à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Madame le Maire soumet à l'assemblée le présent règlement de l'eau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la mise en place du présent règlement de l'eau et accepte son application immédiate.**

Madame le Maire précise que celui-ci sera communiqué aux habitants.

## **Enveloppe financière pour événements particuliers :**

### **Délibération 2014.06.06 :**

Madame le Maire propose d'allouer sur la ligne « Fêtes et cérémonies » une enveloppe de 2000 € pour les cadeaux de départ en retraite de nos agents ou cadeau de naissance, décès, mariage...

Cette année un agent administratif nous a déjà quitté et deux autres en fin d'année vont partir.

Une somme est déjà inscrite au budget à la ligne « fêtes et cérémonies » et qu'en conséquence ce n'est pas une somme à rajouter sur celle-ci mais simplement à identifier.

Il s'agit d'une somme qui sera réinscrite tous les ans au BP mais qui certaines années ne sera pas utilisée en fonction des événements.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'utilisation de 2.000€, sur la ligne « fêtes et cérémonies » pour les agents municipaux qui partent à la retraite ou cadeau de naissance, décès, mariage...**

## **Les Factures d'Eau (impayées à ce jour)**

### **Délibération 2014.06. 07 :**

Le montant total des impayés liés à l'eau et assainissement des années antérieures fourni par la trésorerie de Châteauneuf s'élèvent à plus de 170.000€. Il est convenu d'envoyer un courrier de relance aux usagers concernés et que les maires délégués aillent les rencontrer pour voir quel est le motif du non règlement et obtiennent un règlement ou un échelonnement du règlement auprès de la trésorerie.

Une poursuite sera engagée pour les personnes qui ne se mettent pas à jour de leur situation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le projet de courrier et la démarche à effectuer pour recouvrer tous les impayés.**



# Tremblay-les-Villages

## Autorisation pour solliciter les subventions dans le cadre des contrats d'agglomération

### Délibération 2014.06. 08 :

#### Adhésion au contrat d'Agglomération du Pays de Dreux :

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter les subventions au titre du contrat régional d'agglomération pour nos futurs projets qui pourraient pris en charge dans ce cadre (presbytère, cœur de villages, étude paysagère et architecturale, étude économie d'énergie). Il s'agit là de se positionner car l'inscription dans ce programme est à réaliser en ce moment pour les 6 années à venir.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer pour s'inscrire dans le programme du contrat d'agglomération, sollicite les subventions, c'est uniquement pour inscrire de futurs projets si cela est possible pour la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la demande de subvention, au programme du contrat d'agglomération du Pays de Dreux, pour les futurs projets et autorise le Maire à signer tout document si rapportant.**

#### Subventions aux associations :

### Délibération 2014.06.09 :

**Madame le Maire précise qu'elles seront versées seulement après avis de la CRC.**

Monsieur Arnaud LEHERICHER présente le tableau d'instruction des subventions et précise que le calcul se fait par rapport aux documents N-1 des associations.

### INSTRUCTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2014

ASSOCIATIONS	10€ /enfant	10% des Cotisations	100€ / Manif d'intérêt communal	Trésorerie au 31/12/13	Subvention calculée	Conseil municipal du 11 Juin 2014		
						Subvention versée N-1	Proposition /CP11/06	Décision du Conseil
Amicale des Sapeurs-Pompiers		1,80	300,00		301,80	300,00	300,00	300,00
APE des écoles de Tremblay		18,50	500,00	1 269,00	518,50	800,00	600,00	600,00
Ardéco-Natali					-			
Association Ornithologique		13,00	200,00	936,00	213,00	305,00	250,00	250,00
Avenir de Gironville					-			
Bicross					-			
Club de Pétanque					-			
Club des merlettes		60,00	200,00	360,00	260,00	160,00	300,00	300,00
Cyclo Club de Chêne Chenu		18,00	100,00	600,00	118,00	250,00	150,00	150,00
Famille Rurale	290,00	29,50	400,00	1 365,00	719,50	950,00	800,00	800,00
Football Club	520,00	658,00	300,00	3 518,00	1 478,00	3 500,00	3 000,00	3 000,00
Gymnastique Volontaire	10,00	272,00		2 225,00	282,00	650,00	350,00	350,00
Inter-Ages		46,00	100,00	1 129,00	146,00	100,00	150,00	150,00
Les Amis d'Ecublé		11,50	200,00	3 544,00	211,50	500,00	250,00	250,00
St Chéron & CO		53,00	400,00	1 715,00	453,00	780,00	500,00	500,00
Tatie Doudou & Nous					-			
Téléthon					-			
Tennis Club					-			
Trémulus					-			
					-			
<b>TOTAL</b>						N-1	<b>2014</b>	
						8 295,00	<b>6 650,00</b>	

- La subvention de 10 € par enfant n'est attribuée qu'en cas d'activité hebdomadaire proposée et exercée.
- L'état de trésorerie de l'association n'est qu'à titre indicatif et ne rentre pas dans le calcul de la subvention.
- L'association doit être d'intérêt local, sans but lucratif, avoir une gestion désintéressée et faire preuve de transparence.
- Les subventions sont calculées sur les chiffres de l'année N-1.

Les membres du conseil faisant partie d'une association se retirent, et ne participent pas au vote.



# **Tremblay-les-Villages**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte 14 pour, 1 contre, 4 abstentions, les montants à verser aux associations.**

**SIZA :**

**Délibération 2014.06.10 :**

Madame le maire a proposé au SIZA de régler notre dette de manière échelonnée jusqu'au 1 janvier 2016, des sommes de 1.545,48€ pour l'année 2011, 90.968.01€ pour l'année 2012 et 99.815€ pour l'année 2013. Pour 2014 la somme restera à calculer.

De plus, je demande l'autorisation de signer la convention avec le SIZA pour le temps que passent les agents de la commune à entretenir les terrains (tonte, ...) comme suit :

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE DE LA COMMUNE DE TREMBLAY LES VILLAGES VERS LE SYNDICAT INTERCANTONNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES**

Entre les soussignés,

Le syndicat intercantonal d'aménagement et de gestion des zones d'activités (SIZA) représenté par son Président dûment habilité par délibération du 24 avril 2014, Monsieur Claude DASSIER, ci-après dénommé "le syndicat"

d'une part,

Et :

La commune de Tremblay les villages représentée par son Maire dûment habilité par délibération du 11 juin 2014, Mme Christelle MINARD, ci-après dénommé "la commune "

d'autre part,

### **PRÉAMBULE**

Cette mise à disposition présente un intérêt particulier du fait de la situation géographique de la zone d'activité dite zone d'activités la Vallée du Saule sur le territoire de la commune de Tremblay les Villages, référence cadastrale section 181 ZN, également sur Sérazereux. Le SIZA ne dispose pas de moyens pour la gestion technique de cette zone (entretien espaces verts, déneigement, station d'épuration, voirie, éclairage public), la commune peut apporter son aide dans le cadre de ses services municipaux par la mise à disposition partielle de son personnel.

**IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Celle-ci s'exerce dans les conditions fixées par la présente convention et en vertu notamment de l'article L.5111-1, L. 5111-1-1 et L. 5210-1-1 A du CGCT et D. 5211-16 du même code.

Cette mise à disposition concerne 1 agent territorial. Elle pourra être modifiée d'un commun accord entre les parties.

### **ARTICLE 2 : DURÉE DE LA MISE À DISPOSITION**

La présente convention est prévue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION**

L'agent public territorial concerné est mis à la disposition du syndicat pour la durée de la convention.

Il est placé, pour l'exercice de sa fonction sous l'autorité fonctionnelle du Président du syndicat.

Les décisions relatives aux congés annuels, aux congés de maladie ordinaire, aux maladies et accidents imputables au service et aux accidents de travail relèvent de la commune car l'agent est mis à disposition du syndicat pour une durée inférieure au mi-temps.



# **Tremblay-les-Villages**

Le syndicat est informé des décisions prises par l'autre cocontractant, la commune.

La commune continue de gérer la situation administrative du personnel mise à disposition du syndicat.

## **ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE**

Le remboursement de cette mise à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement horaire de 17.00 € hors charges.

A la signature de la présente convention, le nombre prévisionnel d'heures s'établit à 100 heures pour une période de 6 mois, soit une somme totale hors charges de 1 700 € brut.

Le remboursement intervient semestriellement sur la base d'un état établi par la commune le 31 décembre 2014.

## **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS – DISCIPLINE**

Le Maire de la commune, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, exerce le pouvoir disciplinaire. Il est saisi au besoin par le syndicat.

## **ARTICLE 6 : MODALITÉS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION**

Le Président du syndicat établit, après un entretien avec l'intéressé, un rapport sur sa manière de servir. Ce rapport est ensuite transmis à l'agent qui peut y apporter ses observations, puis à la commune qui procède à l'évaluation individuelle de l'agent.

## **ARTICLE 7 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION**

La mise à disposition prend fin au terme fixé à l'article 2 de la présente convention.

Elle peut également prendre fin de manière anticipée à la demande de l'une des deux parties cocontractantes pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services à l'issue d'un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque cesse la présente mise à disposition, les fonctionnaires, s'ils ne peuvent être affectés aux fonctions qu'ils exerçaient précédemment dans leur service d'origine, reçoivent une affectation dans l'un des emplois que leur grade leur donne vocation à occuper.

## **ARTICLE 8 : LITIGES**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. Sauf impossibilité juridique ou sauf urgence, les parties recourront en cas d'épuisement des voies internes de conciliation, à la mission de conciliation prévue par l'article L. 211-4 du Code de justice administrative.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables que tout contentieux devra être porté devant la juridiction compétente, à savoir le Tribunal Administratif d'Orléans, dans le respect des délais de recours.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la convention entre le SIZA et la Commune de Tremblay-les-Villages et autorise le Maire à signer et à mettre tout en œuvre pour son application.**

Monsieur Ariel ALLARD demande pourquoi le SIZA de la Vallée du Saule n'est pas repris par l'Agglo du Pays de Dreux ?

Madame le Maire précise que les 60 communes adhérentes au SIZA, ne font pas toutes parties de l'Agglo du Pays de Dreux, ce qui rend les démarches administratives et juridiques très complexes. Il faudra un peu de temps. Cela se fera dans les prochaines années.



# **Tremblay-les-Villages**

Sachant toutefois que le SIZA est une zone d'activité qui devient rentable et qui est sur un axe stratégique géographiquement.

## **Juridiques :**

### **Délibération 2014.06.11 :**

**Télétransmission des actes au contrôle de légalité :** Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec les services de l'état afin de pouvoir transmettre au contrôle de légalité les délibérations prises lors de conseils municipaux et tout autre document transmissible, notamment les arrêtés pris etc... Ceci afin de réduire les délais et le coût du déplacement d'un agent pour déposer et aller les chercher en sous préfecture de Dreux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la télétransmission des actes au contrôle de légalité, et autorise le Maire à signer la convention et tout autre document destiné à mettre en place ce dispositif.**

## **Ressources humaines :**

### **Délibération 2014.06.12 :**

**Convention de disponibilité de formation et Convention de disponibilité opérationnelle pour un agent municipal avec le SDIS 28 :** Ce dispositif a pour but de favoriser le volontariat chez nos agents dans le but de maintenir un effectif de sapeurs pompiers suffisant au centre de secours de Tremblay-les-Villages.

Dans le cadre de cette convention, nous autorisons l'agent à suivre des formations et nous demandons la subrogation financière nette. (pas de charges patronales).

Il est précisé que chaque nouvelle demande de formation fera l'objet d'une étude au cas par cas afin de pouvoir maîtriser le temps de travail des agents en cas de besoin sur la commune.

En ce qui concerne la convention de disponibilité opérationnelle, elle consiste à autoriser l'agent préalablement formé à quitter son poste pour aller intervenir en qualité de sapeur pompier.

Là aussi, la municipalité se réserve le droit d'interdire cette absence en cas de besoin particulier sur la commune.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité les conventions de disponibilités et autorise le Maire à signer les conventions et tout autre document pouvant mettre en place ce dispositif.**

## **Manifestations :**

### **Délibération 2014.06.13 :**

#### **Manifestation du 14 juillet 2014 :**

Le coût du repas tout compris par OG Traiteur (qui a fait l'effort de baisser son prix) est de 8€50 HT pour un adulte et 5€ HT pour un enfant. Ces prix s'entendent sans les boissons, soit un total approximatif, boissons comprises, de 10€ HT pour un adulte et 6€ HT pour un enfant.

Etant donné les difficultés économiques rencontrées par la commune, il n'est pas souhaitable d'aggraver le déficit. Il est donc proposé de passer le prix du repas à :

8€ pour les adultes

5€ pour les enfants

10€ pour les habitants hors commune.

Madame le Maire précise qu'il se peut que la CRC nous préconise de ne pas faire le repas du 14 juillet vu le coût.

Monsieur Yves LAOUENNAN intervient et expose que ce n'est pas aux habitants de faire les frais de la situation de la commune et que d'augmenter autant les tarifs ne paraît pas raisonnable :



# **Tremblay-les-Villages**

Il pourrait être pratiqué :

5€ par adulte et enfant de + 10 ans de la commune

2,50€ pour les enfants de – 10 ans de la commune

10€ adultes et enfants hors commune

Madame le Maire propose dans ce cas que tous les élus percevant une indemnité, versent au mois de juillet la moitié de leur indemnité à la commune pour l'organisation du 14 juillet. Cela afin de compenser l'écart de prix entre la redevance et l'achat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte 18 pour, 1 contre, les tarifs proposés suivants :**

**5€ par adulte de la commune**

**10€ par adulte hors commune**

**2,50€ par enfant de moins de 10 ans de la commune**

**5 € par enfant hors commune**

**Que tous les élus percevant une indemnité, versent au mois de juillet la moitié de leur indemnité à la commune pour l'organisation du 14 juillet.**

Et si toutefois la CRC n'autorisait pas les dépenses liées à l'organisation du 14 juillet, chacun viendrait avec son panier garni.

L'assemblée prend note et approuve que chacun amène son panier garni dans le cas où la CRC ne nous autoriserait pas à organiser le 14 juillet.

**Forum des associations :** Ce dernier est fixé au vendredi 5 septembre à partir de 16h30 au niveau du complexe scolaire afin de pouvoir proposer à tous les parents venant chercher leur(s) enfant(s) de découvrir l'ensemble des associations et activités.

Il serait éventuellement prévu l'inauguration du plateau de sport couvert à cette occasion.

## **Journée du patrimoine : 20 septembre 2014**

Les églises de Tremblay-les-Villages, de Chêne Chenu et d'Écublé seront ouvertes.

Madame Virginie Bouchard est en charge de cette organisation.

Madame Virginie Bouchard a organisé un rendez-vous avec Madame Petit des monuments historiques et Madame Audebrand pour faire le tour de nos églises, monuments, sites, presbytère et aborder le PLU sur le plan architectural.

**Concours des maisons fleuries :** Nous participons au concours départemental des maisons fleuries qui est très rigide et pas forcément accessible à tous. Il n'y a que 5 participants éligibles.

Un concours des maisons fleuries communal sera organisé pour encourager au fleurissement de nos villages et le rendre plus accessible.

Par ailleurs nous essayons de prévoir une petite programmation culturelle pour l'année 2014 et 2015 :

La commune de Tremblay-les-villages a été retenue pour les scènes Euréliennes.

L'École Buissonnière jouera à la Salle des Fêtes de Tremblay-les-Villages en Octobre.

Madame Virginie Bouchard a pris contact avec deux autres troupes qui viendraient jouer.

**Soirée astronomie :** La commune de Tremblay-les-Villages a été proposée par l'office de Tourisme de Dreux pour accueillir le 5 Août, la soirée Astronomie avec un Club d'Astronomie. Il nous demande de prévoir une visite historique du village. Il est proposé d'organiser cette soirée à l'ancien presbytère.

Madame le Maire demande quelles sont les associations et bénévoles qui pourraient se charger de l'organisation ?



# **Tremblay-les-Villages**

**Stage multi-sport :** Un stage sportif encadré par un éducateur diplômé était envisagé du 21 au 25 Juillet. Il était destiné aux enfants âgés de 11 à 15 ans pour un montant (repas compris) de 75 € par personne. Après en avoir fait la publicité chez tous les habitants de la commune, seulement 6 enfants se sont inscrits. Le projet ne sera donc pas concrétisé.

Monsieur Lehéricher propose d'ouvrir gratuitement certains soirs de l'été le plateau sportif aux habitants de la commune. La surveillance et l'organisation de ces soirées seraient sous la forme du bénévolat des conseillers municipaux et consultatifs. L'idée reste à l'étude pour l'instant et sous réserve d'avoir les assurances nécessaires.

## **Urbanisme :**

### **Délibération 2014.06.14 :**

#### **Appel à projet les Euréliales avec le Conseil Général d'Eure et Loir :**

##### **Euréliales - CG28**

Suite à une rencontre avec Madame le Maire de Tremblay-les-Villages, celle-ci a proposé à Habitat Eurélien d'accompagner la commune, dans l'aménagement de logements sociaux pour les seniors, dans le cadre de « l'appel à projet les Euréliales ».

Madame le Maire propose de s'engager dans le cadre de ce projet "construction de logements les Euréliales", pour l'étude de la construction de 10 logements seniors (mixité T2 et T3 avec garages), sur la parcelle cadastrée sur la réserve foncière.

Ce projet est au stade de l'étude actuellement.

Madame le Maire soumet au vote le projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, de s'engager dans le cadre de ce projet "construction de logements les Euréliales", pour l'étude de la construction de 10 logements seniors (mixité T2 et T3 avec garages), sur la parcelle cadastrée sur la réserve foncière.**

## **Voirie :**

### **Délibération 2014.06.15 :**

**Mission voirie ATD :** marché consultation proposé par le Conseil Général d'Eure et Loir (anciennement dénommé « atesat » et organisé par l'état)

Cette assistance se décline en trois missions :

- Conseil / assistance technique (autant que de besoin) : Conservation du domaine public, police de la circulation, sécurité routière, assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien.
- Maîtrise d'œuvre (1 dossier par an et par adhérent) : Conception, aide à la passation des contrats et suivi de chantier pour les opérations inférieures à 30.000€ HT.
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage (1 dossier par an et par adhérent) : Pilotage général, conseil pour les procédures à mettre en œuvre pour toutes les opérations routières et assistance au recrutement du maître d'œuvre pour les projets compris entre 30.000€ HT et 115.000€ HT.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 13 mars 2014 afin de fixer le montant de la cotisation voirie 2014. Celle-ci s'élève à 0,98€ par habitant DGF. Ces 3 missions sont incluses dans la cotisation annuelle.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide de reporter l'adhésion auprès du Conseil Général pour les missions d'ATD à l'an prochain dans la mesure où aucun travaux ne sera engagé cette année et que le coût de revient de l'adhésion reviendrait à 2.212,84€.**



# **Tremblay-les-Villages**

## **Changements et modifications des travaux à réaliser en 2014 suite à la demande faite au FDAIC :**

Concernant les travaux 2013, des modifications sur les travaux ont été effectués et il convient de prendre une délibération pour les travaux d'accessibilités retenus.

Madame BAZIN demande si les travaux d'accessibilités ne pourraient pas rentrer dans un programme plus large, tel que évoqué précédemment comme l'aménagement cœur de village par exemple.

Car si nous devons rétrécir la chaussée pour élargir le trottoir afin d'être aux normes, cela demande des études précises avec des montants. Et sans d'autres précisions chiffrées, il semble qu'il manque des précisions sur ces travaux. Madame le Maire précise que la demande a déjà été faite auprès du FDAIC pour d'autres travaux voirie et que cette demande était pour régulariser sur des travaux d'accessibilités.

Madame le Maire informe que la décision sera reportée à un conseil municipal ultérieur quand nous aurons plus d'éléments, notamment le contrat d'engagement avec l'entreprise.

## **Délibération 2014.06.16 :**

### **Demande de subvention pour la canalisation de la RD26 passant sous le pont RN154 :**

Concerne la canalisation d'eau potable de la RD 26 passant sous le pont de la RN154 et qui lors de l'hiver 2011 / 2012 a cédé avec le gèle. La commune a pris en charge les réparations en urgence.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à demander la subvention auprès du CG28 dans le cadre du FDAIC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la demande auprès du FDAIC pour la réparation de la canalisation de la RD26 passant sous le pont de la RN 154.**

## **Informations et Questions diverses**

### **Modification des statuts du Sivom de Tremblay-les-Villages – Sérazereux :**

#### **Délibération 2014.06.17 :**

La Présidente du Sivom de Tremblay-Sérazereux a exposé lors du conseil du Sivom de Tremblay-Sérazereux la modification des statuts du Sivom de Tremblay-Sérazereux .

La Présidente a donné lecture du courriel adressé par les services de la Sous-Préfecture quand au débat concernant l'élection de nouveaux membres conformément à l'article 6 des statuts.

Cette modification a pour objet de fixer le nombre définitif de conseillers au sein du conseil syndical.

Il a été proposé aux membres du conseil d'approuver la modification de l'article 6 des statuts, rédigé comme suit :

« Le comité syndical est administré par un comité composé de 19 délégués pour la commune de Tremblay et 5 conseillers pour la commune de Sérazereux. »

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte de modifier l'article 6 comme ci-dessus**
- **Accepte les nouveaux statuts joints à la présente délibération**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.**

### **Commission des impôts : élections de représentants supplémentaires (titulaires et suppléants)**

#### **Délibération 2014.06.18 :**

Il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire et de 8 commissaires. Il faut 16 noms de personnes titulaires et 16 suppléants.

Il faut des représentants qui paient la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, contribuable au CFE, et propriétaires de bois.



# Tremblay-les-Villages

Sont proposés :

Titulaires :

Minard Christelle  
Laouennan Yves  
Sevin Frédéric  
Allard Ariel  
Lereau Françoise  
Sescheboeuf Agnès  
Pelletier Thibault  
Chenu Benoît  
Sevin Françoise  
Sorand Jean Luc  
Cotereau Patrick  
Dos Reis Annabel  
Bouchard Virginie  
Pye Bernard  
Bery Alain  
Bois Laurent

Suppléants :

Berteaux Daniel  
Cabaret Marie-France  
Gregoire Frédéric  
Curot Monique  
Perret Jean Pierre  
Cousin Gilles  
Venhard Dominique  
Marechal Christine  
Besnard Claude  
Vanhalst Jocelyne  
Morin Jean Claude  
Nathalie Besse  
Gestin Jacqueline  
Fernandes Françoise  
Boisseau Claire  
Courtois Bertrand

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve de soumettre la liste des personnes désignées ci-dessus pour la commission des impôts afin que ceux-ci procède par tirage au sort les 8 membres titulaires et des 8 membres suppléants parmi ces noms.**

**Rythmes scolaires horaires 2014/2015 applicables à la rentrée scolaire :**

Monsieur Gregory Main présente ce qui a été voté au SIVOM Tremblay-Sérazereux :

Le premier choix est le moratoire pour repousser la réforme des rythmes scolaires sur 4 jours ½, et de rester sur 4 jours.

La deuxième solution retenue est d'allonger la pause méridienne d'une demi-heure, soit de 12h à 14h. Ceci pour respecter chez les tous petits le rythme de la sieste. Concernant les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ceux-ci pourraient avoir lieu à ce moment également des activités seront proposées aux enfants pendant 30 minutes le midi. Et avec une fin des cours à 16h15.

Pour les plus grands les activités seraient proposées avec l'équipe déjà en place.

Le conseil d'école qui s'est réuni le 02/06 n'est pas tout à fait d'accord avec cette proposition. Le DASEN va trancher.

**Précisions sur l'organisation des Permanences CCAS et Mairie :**

Après concertation, l'assemblée du CCAS a décidé d'organiser des permanences tous les premiers lundis de chaque mois à compter du 2 juin 2014 de 16h30 à 19h00. Un calendrier est affiché en Mairie.

C'est un accueil CCAS et Mairie (aide aux démarches administratives, démarches pour demandes d'aides sociales), Mairie (demande de logement, carte d'identité, recensement militaire, urbanisme, état civil....), sauf agence postale communale.

2 Juin	Mylène Milon	06 14 78 13 24
7 Juillet	Dorothée Simon	06 63 52 62 65
1 Septembre	Marie France Cabaret	06 77 55 16 22
6 Octobre	Françoise Léreau	06 24 06 07 70
3 Novembre	Nicole Pelletier	06 18 95 04 11
1 Décembre	Jeannine Lehoux	06 75 31 74 35

En dehors de ces permanences, il est toujours possible de prendre rendez-vous à la mairie ou auprès de personnes qui pourraient intervenir :



# Tremblay-les-Villages

Annabel Dos Reis	06 73 42 92 60
Marie France Cabaret	06 77 55 16 22
Dorothée Simon	06 63 52 62 65
Laurence Cottereau	06 22 62 83 90

Dans le cas d'une demande d'aide, si le membre du CCAS n'est pas présent, les renseignements pourront être demandés à la mairie et joindre Valérie Gavache au 02 37 65 56 57, ligne directe en Mairie ou courriel : [secretairegenerale.tremblay@orange.fr](mailto:secretairegenerale.tremblay@orange.fr)

**Mise à disposition des locaux communaux sis au 31 rue Docteur Taugourdeau pour des permanences :**

**Délibération 2014.06.19 :**

Madame le Maire a proposé aux assistantes sociales du conseil général, de la CAF, la MSA, la PMI et la Mission Locale de faire leurs permanences dans les bureaux du 31 rue Docteur Taugourdeau (ancienne poste, bâtiment inoccupé à ce jour).

Madame le Maire demande si le conseil municipal l'autorise à mettre à disposition le local du 31 rue Docteur Taugourdeau aux différents partenaires et/ou associations et l'autorise à signer la ou les conventions avec les différents partenaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité**

**La mise à disposition et autorise Madame le Maire à signer la ou les conventions avec les différents partenaires.**

**Questions informations diverses :**

Madame le Maire demande si l'assemblée a d'autres questions ?

Madame Nathalie BESSE demande s'il y aura une réunion publique sur les finances de la commune et du Sivom Tremblay-Sérazereux ?

Madame le Maire répond que pour l'instant ce serait prématuré, mais peut-être en septembre, après le retour aussi bien du cabinet d'audit que de la CRC.

**Aucune autre question donc Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal close à 00H15.**

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie DAVIAU	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Mylène MILON	Frédéric SEVIN	Agnès SÈSCHEBOEUF
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE	